Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



Dossier de Consultation des Entreprises

Lot N°14 ASCENSEURS

14 Septembre 2026

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas

8 impasse René Fronk 85000 – La Roche Sur Yon
Pierrick THIBOUT - pierrick.thibout@bureauveritas.com

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE – Coordinateur securité

12, avenue Jules Verne – 44230 Saint Sebastien sur Loire
Fabien ROUILLE – Frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes

16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud Architecte

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE

256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

SITEA

4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

CLIMAT CONSEIL

10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

B.A.-BOIS

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

B.A.-BETON

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

GANTHA

12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

Sommaire

1 GENERALITES ---- 2

2 TRAVAUX PREPARATOIRES ---- 4

3 ASCENSEUR ---- 5

4 TRAVAUX DIVERS ---- 7

1 GENERALITES

1 1 Textes réglementaires.

Les travaux du présent lot sont soumis aux règles de construction et normes suivantes.
L'énumération ci-après, n'est pas limitative et vient préciser pour ce lot, les prescriptions générales du CCTP à ce sujet.
- DTU.
- DTU 75.1 (P82-001) : Principe d'établissement du programme d'ascenseurs dans les bâtiments d'habitation.
- Normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapés (NF EN 81-70).
- Normes relatives aux exigences de sécurités complétement révisées et actualisées pour la construction et l'installation des ascenseurs (NF EN 81-20).
- Normes relatives aux exigences de sécurité pour les essais et les examens de certains composants d'ascenseurs (NF EN 81-50).
- Normes Françaises.
- NF P 91.201 et AS4 : Constructions - handicapés physiques.
- NF C 14.100 et 15.100 : Branchement et installation électrique.
- Norme européenne EN 81-2.
- Directives européennes 89/336/CEE et 93/31/CEE concernant la comptabilité électromagnétique.
- Directive européenne 95/16/CE.
- Directive européenne 2014/33/UE.
- Procédure d'évaluation de conformité à fournir par l'entreprise retenue.
- Avis de la commission central de sécurité concernant de type d'appareil à installer pour les ascenseurs soumis à l'accord préalable de cette commission.
- Règles professionnelles.
- Avis techniques du CSTB.
- Recommandations des fabricants.
- Au code du travail et décret du 14.11.62 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques.
- Aux règlements de sécurité contre l'incendie.
- A la réglementation acoustique complétée des recommandations constituant le dossier d'appel le cas échéant.
- A la réglementation électromagnétique, Directive C.E.M n°89/336/CE.
- A la norme harmonisée EN 81 70.
- Tous documents publiés postérieurement à l'établissement du présent dossier, connus et validés au jour de la remise des offres.
- Lois, décrets et arrêtés, règlements et circulaires en vigueur à l'époque de la passation des marchés.
- Arrêté du 14/6/69 en matière d'acoustique.
- Arrêté du 10/9/70 en matière de sécurité incendie.

1 2 Consistance des travaux.

Les travaux du présent lot comprennent, sauf spécifications contraires dans les documents particuliers du marché :
- L'amenée et le repli du matériel sur le site.
- La présence aux rendez-vous de chantier d'une personne qualifiée de l'entreprise.
- La signalisation de ses matériels et matériaux pendant la durée du chantier.
- Organisation de ses travaux et réalisation des installations en fonction de la programmation de l'ensemble du chantier en précisant les temps d'exécution.
- Les moyens d'accès, échafaudage et nacelle nécessaire au chantier.
- Les roulottes de chantier de l'entreprise.
- L'ensemble des travaux des documents particuliers du marché.
- L'établissement des plans de réservations et de détail d'exécution ainsi que la définition des besoins en génie civil spécifiques à son matériel dans le cadre des aménagements prévus au présent dossier. Dans le cas où ces renseignements n'auraient pas été communiqués en temps utile, toutes les sujétions de génie civil seront exécutées par l'entreprise de Gros Œuvre au frais de l'entreprise du présent lot.
- La fourniture de tous les matériaux, leur transport, stockage, protection ainsi que la main d'œuvre, le matériel nécessaire à l'exécution des ouvrages.
- La fourniture et l'installation du tableau de protection électrique.
- La mise en place des sondes thermiques, de la trappe de désenfumage et les automatismes nécessaires lorsqu'un réducteur à huile est installé dans la gaine.
- L'éclairage règlementaire de gaine.
- L'exécution des calfeutrements à sec et le renforcement des calfeutrements humides, compris les portes palières.
- La protection provisoire contre les chocs des portes, huisseries, plaques et autres ouvrages.
- Les essais, mises en service et réglages.

...Suite de "1 2 Consistance des travaux...."

- Les crochets de manutention en plafond de gaine si nécessaire.
- Les échelles et crosse de sécurité d'accès à la cuvette.
- Les travaux d'incorporations diverses.
- La fourniture du manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95-16CE.
- Un contrat d'entretien complet d'une année.
- Une offre de contrat d'entretien annuel.
- Le nettoyage des ouvrages après réalisation.
- Le nettoyage avant, pendant et fin de chantier et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.

1 3 Travaux d'ascenseurs.

Le titulaire du présent lot devra la mise en œuvre complète de ses installations dans les réservations en attente laissées par l'entreprise de Gros Œuvre (sous réserve que le titulaire du présent lot fournisse en temps utile les plans de ses propres besoins).
Il est précisé que l'entreprise adjudicataire devra faire son affaire de la gaine mise à disposition, aucune modification dimensionnelle n'étant admise. Elle devra se conformer aux plans joints au dossier d'Appel d'Offres.
Toutes les dispositions devront être prises par la présente entreprise pendant la mise en œuvre et au cours des essais pour assurer la sécurité du chantier pour l'ensemble du personnel travaillant ou transitant à proximité des gaines.
Les portes palières seront insérées dans des panneaux de façades métalliques qui seront livrés prêts à peindre avec deux couches de peinture antirouille. Le calfeutrement et les couvre-joints entre les panneaux et la maçonnerie seront entièrement à la charge de la présente entreprise.
Les bruits d'équipements collectifs, en particulier de l'ascenseur, seront inférieurs à 30 dB (A) dans les pièces principales. Les équipements et leur mise en œuvre seront déterminés pour obtenir ce résultat, l'entreprise devra au titre de son marché toutes les prestations nécessaires pour ce faire.

1 4 Manœuvre collective descente.

La manœuvre sera de type Collective Descente.
Il est précisé que le contrôleur de manœuvre devra être silencieux et installé à l'intérieur de la gaine.
En cabine, la manœuvre sera de type collective sélective dans les deux sens.
Cette manœuvre permettra, l'enregistrement des commandes de cabine et des appels paliers, ainsi que la mise en mémoire des ordres non satisfaits lorsque la cabine est en pleine charge.
Les commandes de secours et d'inspection doivent être accessibles à partir du palier.

1 5 Télésurveillance.

Tous les appareils devront être équipés d'un système de télésurveillance dont l'armoire devra être installée obligatoirement à l'intérieur de la gaine.
Ce dispositif devra assurer :
- La transmission des alarmes.
- La détection des anomalies ou pannes et leur transmission.
- La liaison phonique entre toute personne bloquée et le centre de télésurveillance.

L'entreprise soumissionnaire devra préciser et documenter la prestation proposée dans son offre.

Les services devront comprendre :
- La permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Le dialogue avec les personnes bloquées.
- La réception des alarmes.
- La gestion des interventions.
- Le suivi et le contrôle des installations.

L'entreprise disposera d'une ligne de téléphone par ascenseur livrée en tête de gaine par le lot " électricité " ou " courants faibles ".

1 6 Essais, mise en service et réception.

Dès l'achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur. Les dispositifs de sécurité seront également testés.

Avant la réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant :
- Le manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95-16CE, en 4 parties : documentation de base, documentation technique, instructions de maintenance, instructions d'utilisation
- Les schémas des installations électriques

Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations, et les contrôles techniques tels que définis par l'AQC.
La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignant les

...Suite de "1 6 Essais, mise en service et réception...."

résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception. L'entreprise du présent lot, fournira le procès verbal d'essai en 5 exemplaires.

1 7 Vérification des dimensions de gaines.

L'entreprise titulaire du présent lot devra avant la remise de son offre vérifier les dimensions de gaines proposées aux pièces écrites et graphiques et en cas de non compatibilités, avec les produits proposés, indiquer sur un document distinct les dimensions de gaine souhaitées en L x l x Ht.

1 8 Présentation des offres.

L'entreprise formulera obligatoirement son offre suivant la décomposition d'ouvrage figurant au bordereau en respect du CCTP, en décomposant le prix global en autant de postes détaillés qu'il y a de natures d'ouvrages exprimés.
Les quantités portées à ce bordereau ne sont pas contractuelles sauf stipulations contraires et doivent être vérifiées par l'entreprise pour l'établissement de son offre forfaitaire.
Les prix unitaires exprimés en regard des articles tiendront compte d'un parfait achèvement de l'ouvrage.
Pour les produits ou matériaux décrits : (... ou équivalent), dans les articles prescriptifs, l'entreprise devra obligatoirement préciser les marques et joindre les fiches techniques des produits ou matériaux proposés dans son offre. Seuls la maîtrise d'œuvre sera habilité à juger de l'équivalence du produit proposé par rapport à celui prescrit dans le descriptif.

2 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1 Installation de chantier

2.1 1 Dossier de chantier.

Intégration des frais pour établissement des dossiers de chantier comprenant le Dossier de Réservations, Dossier Technique et le Dossier des Ouvrages Exécutés.
Le Dossier Technique constituera le Dossier des Ouvrages Exécutés après visa de la maitrise d'œuvre, exécution de l'entreprise et les éléments amendant le dossier (complément de fiches, choix MOe, ...). Des dossiers comprendront respectivement les documents suivants sur le plan donné :

Dossier des Réservations sera transmis au Directeur de Chantier par courrier en 1 dossier papier, à la Maitrise d'œuvre, à l'ensemble des intervenants et entreprises par mail en 1 fichier PDF et DWG dès le début de la période de préparation pour approbation de la Maitrise d'œuvre, des entreprises et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de lot / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Plan de repérage avec code de repère,
- Dessin / Schéma à l'échelle avec côtes réelles des encombrements, référencé suivant code de repère.

Dossier Technique sera transmis au Directeur de Chantier par courrier en 1 dossier papier, à la Maitrise d'œuvre par mail en 1 fichier PDF et DWG pendant la période de préparation pour approbation de la Maitrise d'œuvre et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de lot / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Sommaire / Listing des produits à mettre en œuvre marques et gamme avec référence aux articles du CCTP,
- Plans de repérage, matériaux, coloris avec code de repère,
- Plans de calepinage avec code de repère,
- Fiches techniques et PV des produits mis en place référencé suivant code de repère.

Dossier des Ouvrages Exécutés sera transmis à la Maitrise d'ouvrages par courrier en 2 exemplaires papiers (1 Maître d'Ouvrage, 1 Contrôleur technique) et 1 Clé USB le jour de la réception à la Maitrise d'ouvrages et par mail en 1 fichier PDF et DWG à la Maitrise d'œuvre et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de lot / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Sommaire / Listing des produits à mettre en œuvre marques et gamme avec référence aux articles du CCTP mis à jour,
- Plans de repérage, matériaux, coloris avec code de repère mis à jour,
- Fiches techniques et PV des produits mis en place avec leur dimensions, fixations, ... référencé suivant code de repère,
- Polychromie, gamme retenue,
- Note d'entretien.

...Suite de "2.1 1 Dossier de chantier...."

Liste non exhaustive, compris tous autres éléments demandés par la Maitrise d'œuvre, le Maître d'ouvrage et les BET.

► ***Localisation :***
Pour l'exécution des ouvrages du présent lot.

3 ASCENSEUR

3.1 Ascenseur électrique sans machinerie

3.1 1 Ascenseur électrique 630 kg, vitesse 1.00 m/s, 2 niveaux desservis. 1 face de service. Cabine : profonde avec porte coulissante à ouverture latérale de dimensions 90 x 200 cm.

Renseignements généraux
- Usage : Ascenseur accessible aux handicapés
- Nombre d'appareils : 1
- Charge utile : 630 kg
- Vitesse : 1,00 m/s à contrôle continu de vitesse, régulation de vitesse par variation de fréquence et tension
- Course : voir plan Architecte
- Nbre de service : 1 face
- Nbre niveaux desservis : 2.
- Repère de niveaux : RDC, R+1 (noms non définis)

Machine de traction
- Emplacement : dans le volume de la gaine, sans local technique spécialement aménagé.
- Moteur à vitesse voltage et fréquences variables,
- Mise en stand-by en dehors des périodes d'occupation.

Gaine et cuvette
- Dimension intérieure : Largeur 1,65 m x Profondeur 1,77 m.
- Cuvette : prof. 1,10 m mini sur la section de la gaine (pour vitesse 1m/s)
- Hauteur disponible sous dalle au dernier niveau : 3,45 m (pour vitesse 1m/s)

Cabine
La plate-forme de la cabine devra être isolée de sa structure par des plots en caoutchouc pour un fonctionnement silencieux et confort de déplacement optimal.
Dimensions utiles :
. Largeur : 110 cm
. Profondeur : 140 cm
. Hauteur : 220 cm
- Ossature métallique
- Finition suivante au choix dans la gamme du fabriquant (documentation à joindre avec l'offre)
- Parois verticales hautes et basses en panneaux acier laqué,
- Face d'accès en acier laqué,
- Vantaux de portes en acier laqué,
- Plafond en plastique blanc mat.
- Eclairage intégré au plafond et basse consmmation.
- Revêtement : caoutchouc.
- Plinthes en inox brossé haut. 60 mm.
- Barres d'appui latérale ronde en inox brossé.
- Panneau de commande plan en inox brossé à boutons encastrés, accessible aux handicapés et non voyants équipé (lecture Braille), d'un système vocale,
- Eclairage décoratif de type leds de part et d'autre du panneau de commande, (l'appareil devra imperativement être équipé d'un éclairage temporisé)
- Eclairage de sécurité par bloc 60 lumens à commande automatique,
- Miroir toute hauteur sur la paroi du fond,
- Il est impératif de prévoir des rétroviseurs (EN 81-70),
- Porte automatique coulissante, fermeture contrôlée par barrière lumineuse, vantaux et face d'accès en acier laqué,

...Suite de "3.1 1 Ascenseur électrique 630 kg, vitesse 1.00 m/s, 2 n..."

Portes Palières
- Pose sur palier à l'aplomb du vide de gaine.
- Ventilation de la gaine par les portes palières.
- Dimensions : 900 x 2000 mm de passage libre.
- Portes sur deux faces de l'ascenseurs.
- Type à 2 vantaux automatiques à ouverture latérale.
- Vantaux : en acier laqué.
- Huisseries : en acier laqué.
- Encadrements métallique de baie.

Habillage
- Habillage en acier laqué en périphérie des portes palières,
- Habillage en acier laqué en imposte.
- Habillage en acier laqué des seuils de portes et des seuils des panneaux latéraux fixes compris ossatures nécessaires et fixations invisibles.

Manoeuvre
- Manoeuvre collective sélective montée-descente en cabine et aux paliers MDC.

Les commandes de secours et d'inspection doivent être accessibles à partir du palier.

Commande et signalisation
- Boîtier de commande avec touches tactiles braille à acquittement lumineux et signal sonore (EN81-70)
- Signalisation lumineuse du sens de marche et du niveau d'arrêt au niveau de base.
- Signalisation sonore et lumineuse, indiquant le sens du prochain départ, sur la face d'accès de la cabine, visible depuis le palier.

Prestations complémentaires
- Bouton de refermeture de porte en cabine

- Equipement d'un système de télésurveillance Téléservice permettant d'assurer les nombreuses prestations liées au service de veille 24/24

Ces prestations sont définies précisément dans le cadre du contrat de maintenance et font l'objet d'un abonnement spécifique.
Conformément à la Directive Européenne 95/16/CE, ce dispositif garantit notamment une liaison bidirectionnelle permanente avec un service d'intervention rapide.
Dispositif complémentaire de couplage acoustique pour les personnes malentendantes appareillées (EN81-70)
- Sonnerie d'alarme sur la porte du hall d'entrée

En cabine
- Eclairage de secours en cas de coupure de courant
- Poste secondaire d'interphone avec ligne jusqu'en machinerie (poste Chef et lignes exclus)
- Signalisation lumineuse et sonore de surcharge
- Signalisation lumineuse du sens de marche et du niveau d'arrêt en cabine
- Contact à clé de sureté assurant la priorité en cabine (PRIC)

En partie haute de gaine
- Tableau de branchement d'alimentation électrique.

En gaine
- Crochets de manutention en gaine

Télésurveillance
Tous les appareils devront être équipés d'un système de télésurveillance dont l'armoire devra être installée obligatoirement à l'intérieur de la gaine.
Ce dispositif devra assurer :
- la transmission des alarmes
- la détection des anomalies ou pannes et leur transmission,
- la liaison phonique entre toute personne bloquée et le centre de télésurveillance (de type bi-directionnelle)

L'entreprise soumissionnaire devra préciser et documenter la prestation proposée dans son offre.
Les services devront comprendre :
- la permanence 24h/24h et 7 jours/7
- le dialogue avec les personnes bloquées
- la réception des alarmes
- la gestion des interventions

...Suite de "3.1 1 Ascenseur électrique 630 kg, vitesse 1.00 m/s, 2 n..."

- le suivi et le contrôle des installations

L'entreprise disposera d'une ligne de téléphone par ascenseur livrée en tête de gaine par le lot « électricité » ou « courants faibles ».

Essais, mise en service, réception, garantie, entretien

Dès l'achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur. Les dispositifs de sécurité seront également testés.
Avant réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant :
- le manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95/16/CE, en 4 parties : documentation de base, documentation technique, instructions de maintenance, instructions d'utilisation
- les schémas des installations électriques

Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations, et les contrôles techniques type A - Coprec tels que publiés au Moniteur 82.51 bis.
La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignant les résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception.
L'entreprise devra assurer la garantie totale des installations (matériel et main d'oeuvre) pendant la première année de fonctionnement.
L'entretien de type "complet" sera assuré au titre du Marché pendant 12 Mois à dater de la réception.

► ***Localisation :***
Dans le bâtiment depuis le Dégagement 1.

4 TRAVAUX DIVERS

4.1 Travaux divers

4.1 1 Contrôle d'accès

Localisation et quantité du contrôle d'accès :
- Nombre de porte concernée : 2
- Niveau concerné : suivant plans

Contrôle d'accès intégré au panneau de commande et compatible avec le système de chez CASTEL comprenant :
- Pose des lecteurs de badges fournis par l'électricien,
- Câblage, raccordement et programmation.

Compris toutes sujétions de pose et programmation pour parfait fonctionnement.

► ***Localisation :***
Aux RDC et R+1 :
Sur les 2 portes palières.

4.1 2 Contrat annuel de maintenance complet.
Antenne de dépannage :
Délai d'intervention :

A dater de la réception sans réserve du présent lot, l'entreprise devra inclure dans son offre de base une maintenance et un entretien complet sur site des appareils du marché pendant une année.
L'entretien sera du type complet et comprendra deux visites périodiques minimum de surveillance des ouvrages pour le maintien en bon état des ouvrages et devra assurer la garantie totale des installations (matériel et main d'oeuvre).
L'entrepreneur devra préciser l'antenne de dépannage et son délai d'intervention.
L'entrepreneur devra obligatoirement joindre en annexe de son offre des propositions de prix de contrats d'entretien au-delà de cette période.

► ***Localisation :***
Pour l'appareil du présent marché sur la durée de GPA.

Indépendamment de l'offre, l'entreprise pourra faire une proposition de maintenance après l'année de parfait achèvement.